



LE MOT DU PRESIDENT

Eoures ou le nébuleux « esprit village » du début du 3^e millénaire.

et commune : est-on sûr de les différencier ?

La commune est la plus petite subdivision administrative du territoire français.

Étymologie, opposition entre ruralité et ville ou nombre d'habitants... Il n'est pas aisé de distinguer une ville d'un village.

Le mot latin « villa » désignait une maison située à la campagne. Ce terme a ensuite pris deux directions pour donner les mots « villagium », désignant un ensemble d'habitations rurales, et « ville », qui renvoie à une concentration d'habitats organisés.

Un village est une agglomération rurale possédant des services de première nécessité, avec la présence d'activités agrico-les. Cette définition tend à disparaître... Dans de nombreux

villages existent des activités liées au commerce, à l'artisanat et aux services, comme dans les villes.

Une population agglomérée de moins de 2000 habitants constitue un village. Selon l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, Eoures comptait 1.627 habitants en 2020.

Les expressions (« l'idiote du village », « le coq du village », « remettre l'église au milieu du village »), les phrases contenant le mot « village » (« village d'enfants », « village de vacances », « village-retraite », « village-dortoir »), ainsi que les déclinaisons qui en sont faites, soulignent l'importance culturelle du « village ».

Aujourd'hui, évoquer un village, c'est se référer à une certaine qualité de vie : un lieu agréable à vivre, avec une circulation apaisée, des piétons respectés, des enfants en sécurité sur la place.

Mais, de nos jours, le village « protégé » n'existe plus. Seul persiste, dans ce monde

chaotique, un état d'« esprit village » effaçant toutes les définitions.

L'«esprit village» est devenu un moteur qui remet l'économie locale au centre de nos préoccupations, en favorisant les producteurs, les commerces locaux et les circuits courts. Il préserve, restaure et met en valeur notre patrimoine. Il lutte contre l'urbanisation anarchique qui défigure nos quartiers, une urbanisation qui modifie le drainage des eaux pluviales et asphyxie nos écoles... Le « village » reste ainsi un repère où il fait bon vivre.

Pour faire de cette notion une réalité, les associations locales se doivent de créer des événements fédérateurs, qui sont autant d'occasions de se rencontrer et d'échanger. Mais à nous, Eouriens, de revisiter et de pérenniser la nébuleuse notion d'« esprit village » à Eoures.



Bernard Lalanne, Président du CIQ d'Eoures

LA BOUCHERIE

VIANDES D'EXCEPTION ET TRAITEUR MAISON

4 CHEMIN DE LA PAGEOTTE – 04 91 27 17 12 – 07 83 01 11 60

@LABOUCHERIEEOURES



FÊTE D'EOURES LES 6 ET 7 JUIN 2026

Compte-rendu de l'assemblée générale du CIQ d'Eoures du 13 décembre 2025

Participants élus du secteur

Sylvain Souvestre, maire de secteur 11-12 ; Monique Griseti, députée de la 1^{ère} circonscription ; Michel Emery, adjointe en charge de l'environnement et du développement durable ; Jean-Marc Signes, conseiller communautaire représentant Mme Pasquini ; M. Pierre Laget, conseiller métropolitain représentant Mmes Vassal et Biaggi, qui s'est excusé.

Participants membres du Conseil d'administration du CIQ

Christine Cérou, Frédéric Chaumery, Benjamin Ebbo, Sébastien Guillot, Jean-Michel Hudry, Bernard Lalanne, Chloé Lemelle, Pierre Lolloz, Dominique Lombardot, Alain Mazzei, Angelo Merlo, Anthony Merlo, Olga Sabarthès, Samuel Gérard et Josette Selim.

Nos élus ont eu l'obligation d'être « soft » en raison du code électoral qui interdit aux collectivités publiques de mener des actions de propagande pendant les six mois qui précèdent une élection.

I. Renouvellement du bureau du CIQ

A. Démissions

Claude Bêche, Christine Cérou, Frédéric Chaumery, Bernard Lalanne et Pierre Lolloz.

B. Candidatures :

Christine Cérou, Bernard Lalanne, Pierre Lolloz, Christian Tire et Sacha Yvars.

Le renouvellement du bureau est adopté à l'unanimité.

II. Rapport moral 2025 présenté par Bernard Lalanne, président du CIQ

A. Propreté

- Plusieurs mails ont été adressés à Mmes Biaggi et Vortemann en raison d'un ramassage parfois chaotique des ordures, en particulier lors des fêtes ou des week-ends prolongés.
- Encombrants : parfois difficiles à faire enlever.
- Demande de grands conteneurs pour la Grande Bastide et la Montadette : absence de

retour.

- Demande de dératization pour la Grande Bastide, la Montadette et la Pageotte.
- Ramassage des branchages tombés sur le jardin d'enfants et la maison de quartier.
- Demande de latrines sur la place Auffan : « l'extension de pose de sanitaires n'est actuellement pas envisagée par la métropole ».
- Contact avec l'interlocuteur de la SEM pour les CIQ afin de nettoyer sous les arches de l'aqueduc de Beynet : absence de retour.
- Nettoyage du monument aux morts : plusieurs requêtes ont été effectuées par le biais de M. Audibert auprès de Mme Narducci, les 7 janvier et 2 septembre 2025 : absence de retour de notre édile.

B. Voirie

1. Retour de la visite du village en date du 14 novembre 2024 avec les agents de la métropole. Réponse de la métropole le 7 octobre 2025 :

- Demande de potelets place du Monument et au 86 de la montée d'Eoures : demande refusée car « les trottoirs sont trop étroits (inférieurs à 1,60 m). Le stationnement est interdit, cela relève de la police ».
- Demande de panneau de priorité à droite place du Monument : demande refusée. « Il s'agit de l'application et du respect de la priorité à droite dans le code de la route. La pose de mobilier est non nécessaire ».
- Demande de sécurisation de l'intersection au boulevard des Cigales, chemin de la Pageotte et rue Allegretty, particulièrement accidentogène : absence de retour.

2. Marquage au sol : tout le marquage au sol du village a quasiment été refait.

3. Projet de réhabilitation de la Montadette : projet accordé par M. le maire mais annulé par la métropole en raison de l'absence de résolution du problème de drainage des eaux pluviales. La chaussée de la rue de la Fille du

CENTURY21 - LE TAOUME
304 Rte des 3 Lucs à la Valentine 13011

**UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SECTEUR ?
BESOIN D'UNE ESTIMATION ?**

Je vous accompagne avec plaisir dans votre projet de vente ou d'acquisition

Prenons Rendez-Vous

CLEMENT PITTAU
06 63 49 55 45
clement.pittau@century21.fr

Vous accueille tous les jours de **7h à 19h30**
Le Dimanche de **8h à 13h**

LE MARCHÉ ÉPICURIEN
Epicurie Fine et Primeur dans votre village d'Eoures,
Le Marché Epicurien vous propose aussi ses nombreuses formules
apéritives ou dînatoires pour tous vos événements

LIVRAISON MARSEILLE ET ALENTOURS 04.91.45.53.56

Paniers de Fruits et Légumes - Anchoïade - Fruits Découpés - Pièce Montée de Fromages -
Planche Apéritive - Plateaux de Fromages - Plateaux de Charcuterie - Brunchs - Focaccia/apéro -
Génévoises aux Fruits - Paniers Garnis - Plateau Raclette - Cave à Vins

Epicurie L'Olivier
8 Bid Notre Dame 13011 - Marseille
commande@lemarcheepicurien.fr
www.lemarcheepicurien.fr

Suivez-nous sur les réseaux

Puisatier a été réhabilitée en lieu et place.

4. Affaissement de la chaussée entre le 14 et le 18 du chemin de la Pageotte. D'après la visite des services de la métropole, l'enfoncement ne nécessite pas de comblement.

5. Requêtes 2026 concernant la voirie :

- Effectuer les travaux de drainage des eaux pluviales et de mise aux normes du tout-à-l'égout, ce qui permettrait de réhabiliter l'enrobé de la chaussée, de créer un trottoir et un passage piéton entre le chemin de la Pageotte et la Montadette.

- Sécuriser l'intersection boulevard des Cigales, rue Allegretty et chemin de la Pageotte par des panneaux lumineux bien visibles signalant la priorité à droite, la pose de miroirs, et surtout l'élagage de la Noria +++, qui est un bien sans maître faisant partie du patrimoine d'Eoures.

L'amélioration de la visibilité sécuriserait incontestablement le carrefour +++.

C. Participation à différentes réunions

- Réunion sur la sécurité le 4 mars à l'Hôtel de Ville.

- Plusieurs réunions à propos du plan de déplacement urbain.

- Réunion de solidarité avec le CIQ de la Valentine pour refuser la création d'un hôtel logistique urbain à la Valentine.

- Réunion à la mairie de secteur, le 27 mai, sur l'avenir de la Jovenne.

- Réunions itératives avec les autres présidents des CIQ des quartiers Est pour lister les problèmes communs et afficher une volonté commune de faire progresser nos requêtes.

- Plusieurs réunions à la Confédération des CIQ :

- Participation au livre blanc qui sera remis aux futurs candidats aux élections municipales une fois qu'ils auront fait leur profession de foi. Ont été soulignées la nécessité d'un drainage des eaux pluviales correct, d'une sécurisation du chemin de la Micouline avec la création d'une DFCl et le développement du numérique.

- Participation au groupe de travail sur l'urbanisme afin de renforcer les contributions des CIQ à la révision du PLUI. Là également, le drainage des eaux pluviales a été identifié comme primordial.

D. Réparations diverses :

- Réfection des panneaux « casse-vitesse » à la Montadette et « cédez-le-passage » rue Arnould.

- Remplacement de 6 potelets place du Monument.

- Réfection de la porte du jardin d'enfants les 17 septembre et 22 octobre.

- Réparation de l'éclairage rue Arnould.

- Lumière du clocher : un courrier a été adressé à M. Texier, en charge des éclairages de la ville. Nous avons appris en retour que le service de la mairie centrale responsable de l'éclairage avait pris la décision, en décembre 2022, de « couper les éclairages anciens de certains monuments et des églises, trop énergivores ». Il a été proposé de payer le remplacement des ampoules : « des fonds privés ne doivent pas servir au service public ».

De toute façon, l'action n'ayant pas été décidée en début d'année, « les ampoules du clocher ne seront pas changées avant les élections ».

E. Autres actions

- « Eoures et vous » : deux parutions du journal.

- Commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

- Soirée « Beaujolais ».

- Participation financière à la fête du village, au Noël de nos aînés et au rafraîchissement de la fresque de notre église.

- Tentative d'entretien de la mémoire d'Eoures : livres scannés, photos colligées et témoignages recueillis.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport financier 2025

- Recettes : 4 780,70 € (adhésions, dons pour l'église, intérêts)

- Dépenses : 2 038,51 € (commémorations, subventions, tirages)

**Déco
Delibes Fleurs**

4 place Ernest Delibes - Rue Paradis
13008 MARSEILLE - **04 91 57 18 12**

delibesfleursmarseille@orange.fr
www.delibesfleursmarseille.com

Le kiosque est
ouvert 7J/7

AGENCE LA VALENTINE

Particuliers
Professionnels
Entreprises

Assurances
Prévoyance
Santé
Épargne

3 place Louis Sacoman
13011 MARSEILLE

Tél. : 04 91 34 10 70
Mail : la_valentine@allianz.fr

EIRL FRANCOIS PETIT - RCS 908 133 416 MARSEILLE
N°ORIAS 21008566 - www.orias.fr

- Résultat 2025 : 2 472,19 €
- Solde espèces : 1,84 €
- Solde des produits financiers du Crédit Mutuel : 11 691,93 €

Consultable sur simple demande.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

IV. Plan de déplacement urbain et avenir de la ligne 12

Le schéma du système de transport actuel, datant d'il y a 50 ans, s'avère obsolète. La métropole, après concertation, a revisité l'ensemble du plan de déplacement urbain. Après plusieurs réunions à la métropole ou en mairie de secteur, l'avenir de la ligne 12 semble se stabiliser et ne pas devoir être modifié.

V. Drainage des eaux pluviales

• Eoures n'a pas échappé à une urbanisation anarchique. Un muret, une clôture, une résidence... et l'écoulement des eaux pluviales s'en trouve détourné. Plusieurs endroits posent problème : le boulevard des Cigales et la Montadette. La réfection du boulevard de la Montadette devrait résoudre en partie l'un des problèmes.

• Pour le reste, des agents de la métropole sont venus sur place à deux reprises ; tous nos édiles, sans exception, ont été contactés. Le problème du drainage des eaux pluviales a été consigné dans le livre blanc remis à chaque candidat tête de liste.

• Par ailleurs, le CIQ d'Eoures fait partie de la commission de travail sur l'évolution de l'urbanisation.

VI. Travaux de l'école primaire d'Eoures

• Juin 2019 : établissement d'un projet de création de quatre classes par un architecte

• Printemps 2020 : projet de création de quatre classes en Algeco...

• Depuis : demandes de rendez-vous, relances par mail ou lettre recommandée ; aucun retour de la mairie centrale

• Réfection de logement débutée en juin 2025 : fondations, puis coulage d'une dalle en

septembre 2025, avec un dépôt de permis de construire le 25 août 2025. Depuis, plus rien.

• S'agissant d'un problème de sécurité et de salubrité pour nos enfants, et plus généralement pour les personnels fréquentant l'école, le CIQ s'interroge sur la signification du « plan école » à Eoures.

VII. Sécurité

A. Sécurisation du vallon de la Micouline

• La question avait été posée lors de la précédente assemblée générale.

• Madame la députée a adressé un courrier pour accélérer le processus.

• M. Rauscher, directeur général des services de la métropole, a répondu que des compléments d'études seront nécessaires, ainsi qu'une priorisation et une budgétisation des aménagements à réaliser.

B. Circulation croissante

• Avec une augmentation de la population de 14 % en 12 ans, et le fait que 65 % des foyers d'Eoures possèdent deux véhicules ou plus, le village est confronté à des problèmes d'excès de vitesse et de stationnement anarchique, avec toutes les incivilités qui en découlent.

• À certaines heures, la route traversant le village devient, de fait, la 4e voie de l'autoroute.

• Quelles solutions : un feu tricolore à chaque carrefour ? Un stationnement alterné ? La création de chicanes ? Des ralentisseurs devenus obsolètes ?

• Le problème a été posé une nouvelle fois à nos élus.

C. Vidéosurveillance

• Face aux actes d'incivisme itératifs (cambriolages, faux démarchages, débranchements de connexions indispensables pour la fibre...), qu'en est-il des demandes de vidéosurveillance datant d'octobre 2023 ?

• Un commissariat ou une antenne de la police municipale seront-ils bientôt d'actualité dans les quartiers du Grand Est (demande datant de 2020) ?




Passion Coiffure By Mélanie
 Salon de coiffure,
 écoute, conseil en image,
 accompagnement
 personnalisé
04 91 43 26 25
 Horaires du salon mardi au vendredi
 9h30 18h30 non stop & samedi 9h-18h
 42 place de l'église Quartier Eoures
 13011 Marseille
 passion_coiffure13013@yahoo.com

L'atelier de
l'opticien

 42 av. César Boy - 13011 Marseille
 LA VALENTINE
04 91 30 12 07
 latelierdelopticien@gmail.com

VIII. Fibre dans les quartiers Est de Marseille

À la suite d'une question posée au Gouvernement, le 10 juin 2025, par Mme Griseti, à propos de la fibre dans les quartiers Est de Marseille, M. le ministre de l'Aménagement du territoire et des Transports nous a fait part de « la volonté de l'État de généraliser la fibre, en alliant le respect de chacune de nos communes et les impératifs technologiques ».

Actuellement, 93 % des zones urbaines seraient équipées. L'un des problèmes serait le déploiement aérien de la fibre, nécessitant des infrastructures adaptées. Seulement 11 % des logements du 11^e arrondissement

seraient non éligibles à la fibre.

En pratique, la phase finale de l'installation de la fibre dépendant d'opérateurs privés, il est très difficile d'obtenir un projet concret.

IX. Collecte des ordures ménagères parfois chaotique

- Selon les rues d'Eoures, le ramassage est respecté ou non, le tri sélectif effectué ou non.
- Des demandes itératives de conteneurs ont été effectuées.
- Des demandes de dératisation de la Montadette, des Grandes Bastides et de la Pageotte ont également été réalisées.
- Peut-on espérer une amélioration ?

Fin de l'assemblée générale à 11h00

Rencontre Mairie de secteur et CIQ du 29 avril 2026

La nouvelle équipe de la mairie de secteur et les membres du CIQ, souhaitant mutuellement faire connaissance, se sont rencontrés le 29 avril.

Étaient présents M. BOZZI (CM en charge du CIQ d'Eoures et des commerces de proximité), Mme SAENZ (CM déléguée à la petite enfance et aux affaires scolaires), Mme FAUCHARD (CM déléguée aux CMA), Mme OCCULY (CM déléguée à Eoures), M. BADOINO (CM délégué à l'état civil et aux relations avec les CIQ), M. KELLER (CM délégué à la propreté, à la lutte contre les incivilités et aux tags), Mme GRISSETI (députée de la 1^{re} circonscription), M. GOUGES, ainsi que les commerçants du village qui le souhaitaient.



Chers Toutes et tous, chers Éouriennes et Éouriens,

Voici venu le beau temps. Celui des fleurs, des senteurs de la garrigue, celui du chant des oiseaux - écoutez bien ça peut encore arriver entre deux coups de klaxons hargneux ! Avant que n'apparaissent les stridulations des cigales. Celles qui se feront réprimander par Madame Fourmis parce qu'avant de s'en aller danser tout l'été elles ont oublié d'adhérer au CIQ. Elles ignorent peut-être que l'adhésion non seulement est libre mais qu'elle est aussi déductible des impôts.

Les bénévoles du CIQ vous remercient pour vos dons et vous en sont reconnaissants.

Dominique LOMBARDO
Trésorier du CIQ

Cette première séance de travail a permis de poser quelques objectifs pour les années à venir.

Il a été question de voirie (circulation croissante, de plus en plus dangereuse, avec une vitesse excessive ; trottoirs inadaptés ; places de stationnement insuffisantes ; sécurisation des carrefours), du plan de déplacement urbain avec le maintien de la ligne 12, du drainage des eaux pluviales, de la propreté (conteneurs ; déchets ; tri mobile ; collecte et tri sélectif ; latrines publiques — place Jean-Baptiste Auffan), du CMA, de la sécurité (caméras ; police ; opérations « petits piétons ») et du nettoyage de notre monument aux morts.

Plusieurs dates de rendez-vous ont été fixées avec nos édiles afin de concrétiser le plus efficacement possible les sujets abordés.

Bernard LALANNE



**ELECTROSERVICES
EOURES**

ELECTRICITE GENERALE

Dépannage & Mise en sécurité des installations électriques selon la norme en vigueur (NF C15100)

Dépannage & Installations des automatismes de portail (CAME, FAAC, etc).

Installations domotiques (DELTA DORE) & Alarmes.

Vidéosurveillance & Interphonie

Entretien des équipements de piscine : moteurs, sondes, etc.

IRVE INSTALLATEUR AGREE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE
QUALIFELEC - LEGRAND - **DÉDUCTIBLE FISCALEMENT**

06 49 51 55 10 electroservices13011@gmail.com



L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il appartient à toute instance éducative ou associative d'expliquer préalablement à la future lectrice ou au futur lecteur la teneur profonde de ce message.

Le 8 mai 1945, il y a 81 ans, à Reims et à Berlin, l'armée de l'Allemagne nazie capitulait sans condition, la France étant présente aux côtés des Alliés britanniques, américains et soviétiques. La barbarie nazie enfin vaincue, les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté. Le 8 mai 1945 portait un espoir de Paix. Or, nous assistons, aujourd'hui, à la banalisation d'idées qui nous ont amené aux abominations de la Deuxième Guerre mondiale. Au mépris des enseignements du passé, fanatisme religieux, terrorisme, réveil des nationalismes, retour des empires, et retour de la guerre aux Quatre coins du monde nous rappelle que la Paix et la Liberté ne sont jamais définitivement acquises. De même, un nouvel ordre mondial voudrait s'imposer à la place de celui né en 1945 !

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition de René Cassin, prix Nobel de la Paix et un des pères fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, approprions-nous sa pensée : « Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit ».

La Paix est en Danger. Fidèle au souvenir de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie pour un monde de Paix, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) appelle :

- tous nos citoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la Paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes.
- et les gouvernements à respecter le droit international en s'appuyant sur la charte de l'ONU.

Vive la République ! Vive la France !

BOULANGERIE BRUNGE

BOULANGERIE – PÂTISSERIE – SNACKING

8 Boulevard Notre Dame

06.03.93.68.09

Inauguration fresque Notre Dame d'Eoures



Le vingt décembre dernier, la « crèche noire » d'Eoures et la fresque, qui la met en valeur, ont été inaugurées et bénies.

Notre crèche est le fruit de la passion de Louis De Rosso dit « Loulou ».

Personne d'autre que René Maurin, ami d'enfance de Loulou et amoureux de son village, ne pouvait peindre la fresque qui allait immortaliser la scène provençale de la Nativité.

Cette inauguration fut également l'occasion

de rafraîchir la mémoire éourienne à propos de l'histoire du village, de l'église, de la fresque et de la crèche noire.

René Maurin a réalisé la fresque en 1968. Il a toujours partagé sa passion avec les Artistes d'Eoures qui ont pendant trois mois, patiemment et minutieusement, rafraîchi sa fresque.

Depuis la crèche a été démontée. Nous recherchons une personne capable de remettre en route tout ce qui est mécanique et hydraulique pour Noël 2026.

Provence 7

La France Commence Ici, à Eoures

La France commence là où nous vivons.

Pour nous, la France commence en Provence, à Marseille, dans le 11ème arrondissement, à Eoures.

Les Associations, Commerçants, Artisans, Artistes, Sportifs, Professionnels, Retraités...

Les habitants de tous âges, les Monuments, la Nature, les Traditions, la Géographie...

La vie quotidienne, les fêtes, les anniversaires...

Internet n'est pas seulement un outils forgé par des Robots à des milliers de km... Internet est un outil de proximité qui peut aider à Mieux Vivre, Travailler, se Distraire, s'Informé, Echanger...

Retrouvons-nous sur
www.provence7.com

avec les Accates, les Camoins la Treille, la Valentine, Saint-Menet, Marseille, les Bouches-du-Rhône - le 13, la Provence...

www.provence7.com

Eoures à visiter

Bonnes adresses Eoures



Lexique et « petites histoires » des noms des rues d'Éoures

ALLÉGRET (rue Marcel)

Né à Marseille le 16 mai 1921, employé à la fabrique de pâtes Rivoire et Carré. Déporté au titre du service du travail obligatoire (STO), il fut tué lors du bombardement de Schwandorf (Bavière), le 17 avril 1945.

AUFFAN (place Jean-Baptiste)

La place d'Éoures est une très belle place d'une superficie de 2 999 m².

Ce terrain appartenait à la famille Julien. Il fit l'objet de délibérations en séance du conseil municipal en 1923 et 1924 avant d'être réalisé. Le nom de Jean-Baptiste Auffan a été donné spontanément à cette place pour perpétuer le souvenir d'un bienfaiteur du quartier. Né à Marseille le 3 janvier 1854, Jean-Baptiste Auffan, après une vie d'honneur et de vertu, est décédé le 4 octobre 1917 à Éoures, où il était depuis longtemps président du conseil paroissial.

ARNOULD (rue)

Juste avant la guerre de 1939-1945, M. Arnould, propriétaire de terrains à Éoures, fit construire plusieurs villas qu'il vendit par la suite à l'entreprise Tempier-Roustan en viager. Leurs propriétaires firent un lotissement qui prit le nom de lotissement Lajard, du nom de M. A. de Lajard, propriétaire du château de la Giraudonne jouxtant le lotissement. Lorsque ce dernier fut terminé, on donna à la rue le nom de l'ancien propriétaire.

BOIS DE L'AUMÔNE (chemin du)

Lieu-dit mentionné comme tel dans la délibération du 2 juillet 1979. Terre ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Victor aux XIVe et XVe siècles.

BRINGUERONE (avenue de la)

Appellation du ruisseau qui s'écoulait dans les parages et qui aurait donné son nom au hameau. Il est également possible que le nom de ce quartier vienne du nom de famille Bérenger, très répandu dans la contrée. Avant, on disait Bérengier ou Bérenguier. En ajoutant le suffixe -on, Bérenguier devient Bérenguiéron. La propriété de ce dernier sera appelée la Bérenguiéronne, puis, avec quelques variations, Bérengueronne, Bringaironne et enfin Bringueronne.

Brégarou signifie en provençal « qui a de grosses lèvres ».

En 1676, Louis Bérenguier demanda dans son testament que son corps soit accompagné dans l'église par huit flambeaux de cire blanche.

En 1695, les propriétaires s'assemblent dans la maison de Dominique Bérenguier. Sur les 17 personnes réunies, 15 portent le nom de Bérenguier. Après délibération, ils décident d'acheter la maison de Jean-Baptiste Bérenguier, attenante à l'église. Elle servira de logement au prêtre afin que le service divin soit plus fréquemment célébré, et surtout pour éviter que les mourants ne décèdent sans recevoir les derniers sacrements.

La lecture des registres 6529 et 6530 aux Archives départementales est une rétrospective pour le village d'Éoures. On y retrouve une majorité de Bérenger.

En 1820, le plan cadastral indique à la Bringueronne une propriété dite la Tourtoure. La tourtoure était une tourterelle.

ÉOURES (montée)

L'origine du nom d'Éoures viendrait du mot « lierre » en provençal. Toutes les collines en étaient recouvertes. Ce motif est représenté sur le panneau d'entrée d'Éoures, dessiné par M. René Maurin.

ESCOURCHES (chemin des)

Les Escourches, mot provençal signifiant « raccourci ». On devait passer par là pour couper à travers bois et prairies afin de rejoindre la vallée de l'Huveaune où se trouvent de grandes propriétés telles que l'Aumône, la Bastidonne, la Muscatelle ou la Mirabelle.

La propriété des Escourches a appartenu successivement à Maître Camoin, Pierre Arnoux, Auzilly Claire, puis en 1884 à la famille Benet pendant près d'un siècle. On retrouve ce nom sur un vitrail de l'église ainsi que sur la cloche Marie-Hortense. D'où également le nom de l'« aqueduc des Beynet ».

FÉVAREU (rue)

Petit chemin reliant la Micouline à la Bringueronne. Nom de la fève en provençal.

GIRAUDONNE

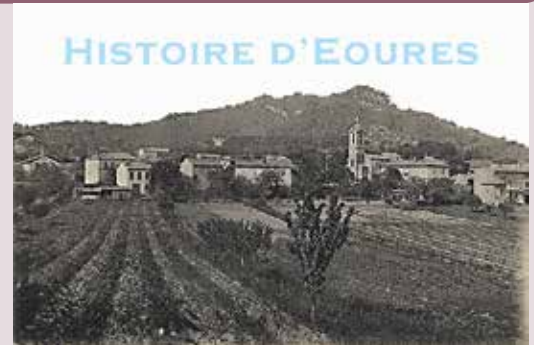
Cette propriété se situe au 56 chemin de la Pageotte. Elle doit son nom à la famille Giraudon qui la posséda.

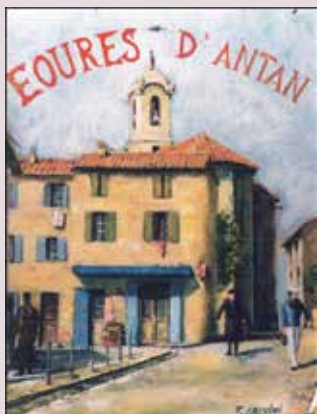
En 1674, elle est au nom de Jean-Antoine de Giraudon.

En 1732, Jacques-Joseph de Giraudon désigne comme héritier universel Gaspard de Castellane. En 1772, Antoine-Henry de Castellane, marquis de Majastre, seigneur de Gréasque, reconnaît posséder la Giraudonne.

C'est sur une propriété de cette famille que sera tracée la place Castellane.

À la Révolution, la Giraudonne est vendue aux enchères et acquise par Victor Régis. Elle passe





ensuite aux mains de la famille Lajard.

Durant trois quarts de siècle, les Lajard possèdent cette maison de campagne remarquable par sa vaste terrasse et sa tour crénelée. Elle possédait également une chapelle. Lorsque le chanoine Lajard fit don à la paroisse du maître-autel, il conserva l'ancien autel de l'église dans sa chapelle. En 1943, elle est attribuée à Hippolyte Fabre.

GRANDES BASTIDES

Dans le sens strict du mot, une bastide était une ferme.

Celles qui nous intéressent étaient les plus grandes fermes du terroir néouléen.

Ces grandes bastides furent l'œuvre de familles paysannes qui, de génération en génération, travaillèrent la terre, payant la dîme sans discontinuer depuis l'an 1060 et même avant.

Un des deux noyaux villageois d'Éoures.

MERCURE (impasse)

La proximité de l'impasse Minerve laisse penser que cette appellation rappelle le fils de Jupiter, dieu de l'éloquence et du commerce.

MICOULINE (chemin du vallon de la)

Ce devait être une propriété Micoulin. Ce nom est une variation de Micoulau, prononcé Micoulaou, en français Nicolas.

MINERVE (impasse)

La proximité de l'impasse Mercure laisse penser que cette appellation se rapporte à la déesse de l'intelligence, de la sagesse et des arts.

MONTADETTE (chemin de la)

Ancien chemin de la Tuilière. Chemin de la petite montée, délibération du 27 juin 1966.

NORIA

Dans l'angle formé par l'embranchement du boulevard des Cigales existait une noria servant au puisage de l'eau. Ce système à godets était actionné par un animal, généralement un mulet, tournant autour du puits. Depuis l'arrivée de l'eau du canal, ce moyen de puisage a été abandonné.

La noria semble actuellement être un « bien sans maître ».

PAGEOTTE (chemin de la)

Nom de la campagne qui appartenait au XIX^e siècle à M. Pageot.

PAUL (impasse)

Marcellin de Ruissatel était le pseudonyme de Paul Basile, qui demeurait à la Pageotte, au pied du Ruissatel. Homme de la terre, il ne quitta son pays que pour le service militaire, qui l'emmena au Maroc et jusqu'en Chine. Musicien et poète, il écrivait dans la langue du terroir ses joies et ses peines.

RUISSATEL (chemin du vallon de)

Cette colline culmine à 448 mètres d'altitude et domine le village d'Éoures. La théorie selon laquelle le nom viendrait de « ruisseler » est plaisante mais peu probable dans une région de faible pluviométrie. Ruissatel pourrait être une évolution de « Roussatéou », puis « Reissatéou », et enfin « Ruissatel », comme Rousset ou Roussargues. Conseil aux chasseurs et promeneurs : « Quand Ruissatel a lou capéou, pren toun caban e vai t'en léou. » (Quand Ruissatel a le chapeau de nuages, prends ton caban et pars vite.)

SAUVADOUR

Un prêtre issu de la famille Paul, dévoué lors de la peste de 1720 et ayant sauvé de nombreuses personnes, fut surnommé le Sauvadou (le Sauveur). La propriété qu'il possédait à Éoures fut appelée campagne du Sauvadou, puis Sauvadoure.

THUILIÈRE (chemin de la)

Quartier limitrophe entre Marseille et Aubagne, appelé la Tuilière car on y fabriquait des tuiles.

Un habitant du lieu, Estienne Frèze, surnommé tuilier, évoque dans son testament du 22 février 1776 l'emplacement des fours à tuiles.

Dans un autre document, ses enfants conviennent de l'usage commun du four, de la remise et du terrain servant à la fabrication des tuiles et des mallons.

la Piazza
des Frangins

C'est avec un immense plaisir que Guillaume, Jean, Léo et toute l'Équipe sont heureux de vous accueillir à la Piazza des Frangins tous les jours. Cuisine à base de produits frais uniquement.

1 Place du Monument - Les Camoins
13011 Marseille Tel. 09 50 04 13 09
www.lapiazzaadesfrangins.com

FABRIQUE A DÉCO

CREATRICE PASSIONNÉE

99, route des Camoins
Ctre Cial des 4 Saisons
13011 MARSEILLE
06.27.34.57.97
mafabriqueeadeco13011@gmail.com

Vous vivez en zone inondable ? Pensez au dispositif Inond'Action

L'EPAGE HuCA est l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, œuvrant depuis 1963 à la préservation des milieux aquatiques et à la prévention des inondations sur son territoire. Il s'investit pour prévenir et réduire les conséquences dommageables des inondations pour les personnes, les biens et les infrastructures.

Le dispositif Inond'Action, piloté par l'EPAGE HuCA, propose aux personnes habitant en zone inondable un accompagnement technique et financier afin de réduire leur vulnérabilité grâce à la mise en place de mesures de protection sur leur bâti.

Inond'Action

- 1 - Mieux connaître l'exposition de mon logement au risque d'inondation
- 2 - Mettre mon foyer en sécurité
- 3 - Limiter les dégâts et leurs coûts
- 4 - Favoriser un retour rapide à la normale après une inondation

Connaître le risque

- 1 - Une visite à votre domicile (environ 1h30) pour établir un diagnostic
- 2 - Remise d'un rapport de diagnostic : liste des préconisations adaptées à votre situation, à réaliser pour protéger les personnes et les biens au sein de votre logement

Éviter les dégâts

Réalisation, par le propriétaire, de tout ou partie des mesures de protection :

- 1 - Accompagnement technique (aide au montage du dossier de subvention, conseils, visite de contrôle post-travaux)
- 2 - Aide financière jusqu'à 90 % pour la réalisation des mesures de protection sur votre logement, sans condition de ressources (au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs)

Les principales mesures de protection

- 1 - Accès ou création d'une zone refuge
- 2 - Barrières anti-inondation sur les ouvrants (type batardeaux)
- 3 - Rehausse des systèmes électriques
- 4 - Clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées
- 5 - Arrimage des véhicules, cuves, poubelles, etc.
- 6 - Matérialisation des piscines enterrées
- 7 - Occultation des aérations
- 8 - Pompe pour l'évacuation des eaux dans les sous-sols

INSCRIPTION ET INFORMATIONS
07 44 44 08 79 / inond-action@epagehuca.fr
www.epagehuca.fr

FRANCE PARE-BRISE			
INTERVENTION SUR TOUS TYPES DE VÉHICULES			PRÊT DE VÉHICULE
NOUVEAU MAGASIN			CALIBRATION CAMÉRA
France Pare-Brise La Valentine	195 route des 3 Lucs - 13011 Marseille la Valentine - Tél : 04 91 86 40 03		

Que faire en cas d'accident avec un animal sauvage ?

Hors agglomération, à partir de l'automne et durant toute la période hivernale, les accidents de la route causés par les animaux sauvages se font plus fréquents. Ils traversent régulièrement les routes, parfois sans laisser au conducteur le temps de réagir. Ces accidents sont estimés chaque année à plusieurs milliers. Pour l'année 2022, les forces de l'ordre ont fait état de 10 tués sur les routes françaises à la suite d'une collision avec un animal sauvage.

Les dégâts occasionnés peuvent être très importants selon la taille de l'animal et votre vitesse au moment du choc. Lors d'une collision avec un sanglier, il est fréquent que votre véhicule soit déclaré « irréparable » si le montant des dommages dépasse sa valeur.

I. Peut-on prévenir ce type d'accident ?

Au volant de votre véhicule, la vigilance est de mise à l'aube et au crépuscule, moments où les animaux sont les plus actifs.

Ainsi, il est recommandé de :

- Adapter sa vitesse afin de réduire la distance de freinage en cas d'arrivée imprévue.
- Porter son regard au loin et rester attentif aux bas-côtés de la route, surtout si un panneau signale une zone à risque de traversée d'animaux.
- Donner un bref coup de klaxon, qui peut suffire à éloigner l'animal sans danger.

II. Conduite à tenir immédiate :

Après avoir percuté un animal sauvage :

- Votre priorité est de sécuriser la zone afin de limiter le risque de suraccident.
- Allumez vos feux de détresse et enfiler un gilet réfléchissant.
- Installez le triangle de signalisation afin d'alerter les autres automobilistes.
- Vérifiez l'état de santé des passagers. Si des blessures sont à déplorer, appelez immédiatement les secours. N'hésitez pas à consulter rapidement un médecin — même si vous n'êtes que très légèrement blessé — et à vous faire délivrer un certificat médical afin de signaler tout dommage corporel.
- Ne tentez pas de déplacer l'animal, surtout s'il est encore en vie, pour votre sécurité comme pour la sienne.
- Prévenez immédiatement les forces de l'ordre : le 15, le 18 ou le 112, selon la gravité des faits. Les autorités interviendront alors sur place pour effectuer les premières constatations et prendre en charge l'animal blessé ou décédé.

• Ensuite, essayez de collecter un maximum d'informations sur l'accident (témoignages, configuration des lieux) et prenez en photo tous les éléments prouvant que vous avez percuté un animal : corps, traces de sang, poils, dommages au véhicule... en particulier si ce dernier s'est échappé après la collision. Si des témoins ont assisté à la scène, leurs coordonnées et témoignages écrits seront précieux.

III. Conduite à tenir secondaire :

Comme pour tout sinistre, la déclaration doit



être faite auprès de votre assureur dans un délai de cinq jours ouvrés.

Fournissez un récit détaillé de l'incident, accompagné des preuves collectées (photos, coordonnées des forces de l'ordre ou témoignages). En cas de blessures, fournissez également les certificats médicaux ou rapports d'hospitalisation.

Un expert sera souvent mandaté pour évaluer les dommages sur le véhicule et confirmer le choc avec l'animal.

Si possible, ne nettoyez pas votre véhicule avant l'expertise, afin que des traces de l'accident puissent être relevées par l'expert.

Ces éléments permettront à l'assureur d'instruire votre dossier plus rapidement et de vous indemniser une fois que l'expert aura établi son chiffrage.

IV. Dommages matériels :

Un animal sauvage n'ayant pas de propriétaire, la prise en charge de votre préjudice dépend du type de contrat souscrit :

- Une assurance tous risques couvre généralement les dommages matériels subis par le véhicule lors d'un accident avec un animal sauvage. Lors d'un choc avec un sanglier, l'impact est souvent très violent et le véhicule peut être déclaré irréparable. Être bien couvert est alors essentiel pour être indemnisé et pouvoir remplacer son véhicule.
- En revanche, un contrat d'assurance au tiers ne prévoit pas d'indemnisation pour les dégâts matériels. Vous devrez donc réparer votre véhicule à vos frais.

V. Prise en charge des dommages corporels :

A. Conducteur :

Si le conducteur est blessé lors d'un accident avec un animal sauvage, la prise en charge de ses dommages corporels varie selon les garanties du contrat.

- Si une garantie du conducteur a été souscrite, l'assurance couvre les blessures corporelles dans la limite des prestations prévues. Cette garantie est souvent incluse dans les contrats d'assurance auto.

- Si aucune garantie du conducteur n'a été souscrite, l'assurance ne versera aucune indemnisation pour ses dommages corporels.

B. Passagers :

Si vos passagers ont été blessés, quelle que soit la formule souscrite (au tiers ou tous risques), votre assurance auto prend en charge leurs dommages corporels au titre de la garantie responsabilité civile.

VI. Franchise et malus :

En l'absence de tiers solvable, le principe est l'acquittement de la franchise prévue dans votre contrat lors de l'indemnisation des dégâts matériels.

Concernant l'impact sur votre coefficient bonus-malus, la situation est plus favorable : si l'expertise confirme l'accident avec un animal sauvage, il s'agit d'un cas de force majeure (événement imprévisible et irrésistible). L'assureur n'appliquera donc aucun malus.

Le frelon asiatique



Plus petit que le frelon européen, le frelon asiatique a une tête noire avec une face jaune orangé. Son thorax est brun foncé et son abdomen brun présente de fines bandes jaunes. L'extrémité de ses pattes est jaune.

Une colonie de frelons asiatiques a un cycle de vie d'une année :

- Décembre à fin janvier : les nids sont visibles, mais inactifs et vont se dégrader naturellement.

- Février à avril : les futures reines fondatrices émergent et cherchent un endroit abrité pour bâtir le nid primaire.

- Fin avril, courant mai : les premières ouvrières naissent, s'occupent des larves et agrandissent le nid.

- Juin à septembre : la population augmente. Les ouvrières cherchent un nouvel endroit pour y bâtir un nid secondaire, situé souvent en hauteur dans un arbre.

- Septembre à octobre : la colonie abandonne le nid primaire au profit du nid secondaire, dans lequel la reine fondatrice passe désormais tout son temps à pondre. Les ouvrières sont à la recherche de protéines pour nourrir les larves. Elles consomment 40 % d'abeilles et 60 % d'autres insectes pollinisateurs. En capturant un grand nombre d'insectes, elles créent un déséquilibre écologique néfaste pour la biodiversité. À l'automne, on constate une importante pression sur les ruchers. Elles se positionnent en vol stationnaire à l'entrée des ruches. Les abeilles ne peuvent plus sortir librement pour récolter assez de nectar et de pollen pour passer l'hiver. La colonie s'affaiblit progressivement et meurt pendant l'hivernage. De plus en plus d'apiculteurs subissent de nombreux dégâts causés par le frelon asiatique.

- Octobre : les nids émettent des mâles en nombre, qui vont s'accoupler avec les femelles qui deviendront les futures fondatrices.

- Novembre : les femelles fécondées quittent le nid pour chercher des cachettes où elles passeront l'hiver.

- Décembre : les dernières ouvrières continuent à occuper le nid. Elles visitent encore les ruches et vont mourir avec le froid.

Le piégeage est préférable à l'utilisation de produits insecticides nocifs pour l'environnement.

Il y a deux périodes clés pour piéger :

- Le printemps est la période la plus importante. Le piégeage des reines évite la formation de nouveaux nids et, ainsi,

l'émergence de milliers de nouvelles reines au printemps suivant. Cela limite la pression de prédation. La température diurne doit être autour de 15 à 18 °C pendant quelques jours pour commencer à piéger efficacement. Il ne faut pas piéger trop longtemps : au bout de six semaines, les reines ne sortent plus de leur nid.

- En automne, vous pouvez remettre vos pièges pour attraper les futures fondatrices qui sont fécondées en fin de saison.

Il existe différents types de pièges. Il est crucial que le système soit doté d'orifices de 5 mm permettant aux petits insectes non ciblés (guêpes, abeilles...) de s'échapper, et d'un trou d'entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique mais trop étroit pour le frelon européen et les papillons (9 mm).

Au printemps, le frelon asiatique recherche une nourriture sucrée. Vous pouvez utiliser comme attractif un mélange maison (1/3 bière brune – 1/3 vin blanc – 1/3 sirop pur de fruits rouges). L'alcool va permettre de limiter le piégeage des abeilles. Il est conseillé de renouveler l'attractif tous les 8 à 10 jours maximum afin de conserver l'efficacité du piège.

Il faut positionner le piège dans des lieux attractifs, en privilégiant les endroits où le frelon asiatique cause de gros dégâts sur les ruches. Il est recommandé de placer le piège à une hauteur comprise entre 0,50 m et 1,50 m, avec une exposition au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi.

Ne pas laver le piège ! Lorsqu'un frelon est piégé, il libère des phéromones qui vont attirer d'autres frelons. Il est même conseillé de laisser les frelons morts !

Pour une efficacité optimale, le piégeage doit être répété sur au moins quatre années consécutives.

Dans un contexte où la biodiversité est menacée et où le nombre d'insectes diminue drastiquement, tout l'enjeu consiste également à faire attention à ne pas capturer d'autres insectes.

Dessin de Maryse
" l'église d'Eoures "



Sécurité devant l'école

Une histoire m'a été racontée... Est-elle vraie ? Est-elle fausse ? Je ne le sais pas ; aussi, je vous la livre telle qu'elle m'a été rapportée.

Il y avait un jour un vieux bonhomme, un retraité payé au SMIC horaire, qui fut un temps chargé par la ville de réguler la circulation devant une école. Un jour, alors qu'il accomplissait son sacerdoce, ce pauvre homme a été insulté et quasi molesté par des parents d'élèves (pas tous, fort heureusement) et par des automobilistes (pas tous, fort heureusement), refusant son autorité. Alors, devant cette vindicte imbécile, cet homme, participant à l'opération « Petits piétons », a jeté l'éponge. Ce que chacun de nous aurait fait. Depuis, devant cette école, il n'y a plus personne pour protéger nos têtes blondes...

Cela ne s'est pas passé dans un pays de sauvages. Du moins pouvons-nous le penser, puisque cette école était celle... d'Eoures.

J'aimerais tant que cette histoire soit fausse.

Dominique Lombardo

Ma Sécurité

Il s'agit d'un site du Ministère de l'intérieur, où tous les habitants peuvent signaler, en direct, des infractions concernant les sujets suivants :

- Violence sexuelle, sexiste ou conjugale, physique, harcèlement
- Infraction en ligne, arnaque sur internet, fraude à la carte bancaire, contenus violents, cyber harcèlement, cyber malveillance, usurpation d'identité, rançongiciel
- Vol, cambriolage, avec violences, de véhicule, arnaque...

- Dégradation vandalisme, boîte aux lettres fracturée, portière rayée, tag...
Signalement de faits : trafic de drogue, rodéo, maltraitance animale, main courante...
- Discrimination : refus illégal de location, refus illégal d'emploi...
- Départ en vacances : Opération Tranquillité Vacances
- Procuration vote, élection

ADRESSES & NUMEROS UTILES

Police secours 17

Pompiers 18

Allo Mairie 0810 813 813

Pharmacie des Camoins Tél. : 04 91 43 12 47

Bureau municipal annexe de la mairie

La Valentine - Tél. : 04 91 89 03 97

Commissariat de Police Tél. : 04 91 18 22 50

187, route Nationale - Saint-Marcel

Assistance sociale Eoures, Les Camions, La Treille

Tél. : 04 91 18 47 15 - 04 91 18 47 12

CABINET MÉDICAL D'EOURES 70 rue Arnould - Eoures

Docteur Rachid Mechouek Tél. : 04 91 36 24 56

CABINET KINÉSITHÉRAPIE, OSTÉOPATHIE

Hélène Garcia, Anaïs Loiseau, Zoé Lemieux, Robert Traversa

8 avenue de la Bringeronne - Eoures Tél. : 04 91 43 23 67

Lucas Palma 06 10 89 41 51

KINÉSIOLOGIE : Valérie Gouge

18 b rue du Village Tél. : 06 15 07 74 97

OSTÉOPATHIE sur rendez-vous

Margaux Nesonson Tél. : 06 24 93 20 47 - margauxnesonson@gmail.com

NUMEROS D'ECOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

3919 Violences aux femmes

119 Mineurs en danger

0 800 05 95 95 Agressions sexuelles envers les femmes

En cas d'urgence appelez
immédiatement le **17** ou le **112**
En cas de difficulté à parler ou à
entendre, envoyez un SMS au **114**

Le coin des associations

Association "Les artistes d'Euores"

La créativité est une étincelle qui transforme l'ordinaire en extraordinaire.
Elle naît souvent du regard que l'on porte sur le monde, simple mais différent.
Créer, c'est oser sortir des chemins tracés pour inventer les siens.
C'est aussi accepter l'imperfection, car elle ouvre la voie à l'inattendu.
Dans chaque idée nouvelle se cache une liberté infinie.

Venez découvrir votre créativité, le jeudi de 9h à 12h. - Toutes techniques - 1ère séance découverte gratuite.



06 10 84 78 43 – 04 91 43 32 18

Maison de quartier,
place JB Auffan 13011



L'association ATOUT MEMOIRE QUARTIER D'EOURES présente les lundis matin de chaque semaine l'ATELIER MEMOIRE

Atout mémoire propose des ateliers pour réveiller et développer une mémoire en sommeil et ce de façon ludique ... lieu de communication et d'échanges ... ambiance conviviale .. essayer c'est adopter.

Renseignements Diane Brun 06.24.90.57.38
Les lundis de 10h à 11h30 MAISON DE QUARTIER D'EOURES



Entraide des séniors d'Euores et des alentours

La déléguée et les bénévoles remercient les personnes qui par leur présence participent au bon fonctionnement du club.

Bienvenue aux nouveaux inscrits...Alors n'attendez pas et venez nous rejoindre nombreux.

Convivialité, bonne humeur,... LOTO, JEUX DE CARTE, SORTIES À LA JOURNÉE, VOYAGES, et bien d'autres activités et animations...

Adhésion à ES13 20 € pour l'année.

Pour tout renseignement Josette SELIM 06 09 92 25 91



L'Association D'STRESS'13

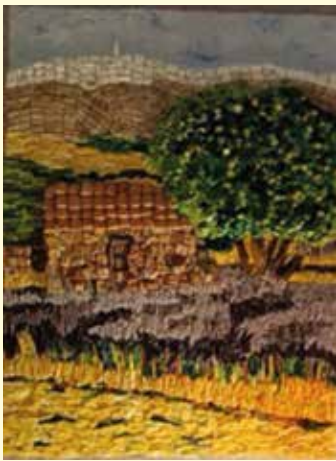
L'Association D'STRESS'13 propose des cours de Pilates pour tous niveaux, un cours le lundi à 8h45.

Deux cours le mardi à 18h et à 19h et un cours le vendredi à 9h au CMA d'Euores.

Les cours se font sur réservation.

Le tarif est de 25 €/3 cours.

Renseignements auprès de Laure 06.72.85.83.10



LA MOSAÏQUE

Et si vos lundi après-midi changeait de rythme ? A la mosaïque on accueille tous les niveaux, débutants compris. On y apprend, on crée mais surtout on partage un Bon moment dans une ambiance conviviale.

Entre échanges rires et parfois un goûter maison chacun avance à son rythme dans la bonne humeur. Venez essayer.

Dominique 06 84 11 84 34



LES BOULES D'EOURES – ASSOCIATION EN COURS DE CRÉATION

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création prochaine de l'association Les Boules d'Eoures, animée par SAMUEL Gérard. Place Jean-Baptiste Auffan, 13011 Marseille, tél. 06 68 93 11 12. L'association a pour objectif de rassembler les passionnés et de promouvoir les activités conviviales autour de la pétanque et des rencontres amicales. Rejoignez-nous pour partager des moments de plaisir et de convivialité !

Pour tout renseignement SAMUEL Gérard 0674333148 vous réservera le meilleur accueil.

ACTIVITÉS ADULTES

Activités	Association / Tél.	Jours / Horaires
Pilates	D'STRESS 13 - 07 81 63 43 42	Lundi de 8h30 à 9h30 Mardi de 18h à 20h Vendredi de 9h à 10h
Atelier mémoire	Atout Mémoire 06 63 86 91 62	lundi de 10h à 12h
Ornithologie	La chevêche 07 68 81 37 20	Samedi de 13h à 17h Jeudi de 19h à 22h
Réunion mensuelle et AG	CIQ d'Eoures 06 17 97 31 45	mercredi de 18h à 22h
Animation / Loto / Sorties	Energie solidaire 13 06 81 00 56 24	mercredi de 14h à 18h jeudi de 14h à 18 h vendredi de 14h à 18h
Mosaïque	Eoures Mosaïque 06 83 48 06 24	lundi de 13h30 à 17h
Créativité artistique	Les artistes d'Eoures 06 10 84 78 43	jeudi de 9h à 12h
Réunion chasseurs	Association amicale des chasseurs et propriétaires éourienne 06 75 58 03 65	lundi de 17h à 20h samedi de 17h à 20h
Randonnées pédestre et sophrologie de groupe	Shanti 06 70 30 28 38	samedi de 9h à 12h

LES ANIMATIONS À EOURES

MAISON DE QUARTIER PLACE JB AUFFAN - ANIMATIONS À EOURES

Le CMA organise de nombreuses activités dans la maison De Quartier d'Eoures Place Jean-Baptiste Auffan. Un après-midi dansant par mois , des jeux de société, des sorties, des rencontres Inter-génération et bien d'autres activités...

Vous pouvez obtenir des renseignements en téléphonant à Sandrine au 06 64 53 04 22

Le journal est distribué dans les boîtes aux lettres à 1000 exemplaires.

Le CIQ d'Eoures a besoin de votre soutien. N'hésitez pas à adhérer et ainsi participer activement à la vie locale. Le montant de l'adhésion est libre, Le CIQ étant une association d'utilité publique le **versement de votre cotisation ouvre droit à réduction d'impôt**. Vous pouvez déposer votre chèque dans la BAL de la maison de quartier ou la remettre à un membre du CA du CIQ. A réception, le CIQ vous transmettra un reçu. Merci de votre soutien.

Bulletin édité par le CIQ d'Eoures, Place Auffan 13011 MARSEILLE

Comité de rédaction : Bernard LALANNE, Olga SABARTHES, Sébastien Guillo, Dominique Lombardo et les associations.

Collecte des parrainages : association@toutetpossible.com



PaintBall Marseille



Anniversaire dès 6 ans - EVG - Loisir en famille
 A Eoures 7/7 sur réservation au 06 12 519 260
www.paintballmarseille.com

Ouvert du mardi
 au dimanche
 de 18h30 à 22h



**DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE
 C'EST OUVERT LE LUNDI**

8 bd Notre Dame 13011 MARSEILLE
 - 04 65 57 02 36 -
 COMMANDE EN LIGNE WWW.minots-pizzaioi.fr



04 91 11 93 84

Notre savoir-faire
 au service
 de vos projets

04 91 11 93 84

Projet de rénovation | Sol & Carrelage
 Salle de bain & Cuisine | Electricité générale

DEVIS RAPIDE & GRATUIT

www.barbero-renovation.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h | 410 avenue de Montolivet - 13012 MARSEILLE

AGREE




SMIRA

Depuis 1976

**SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE
 RÉPARATION AUTOMOBILES**

A votre service depuis 50 ans...

- **SPÉCIALISTE**
 Mécanique toutes marques
 Toutes motorisations électriques, hybrides
 Climatisation (recharge & contrôle)
 Nettoyage FAP / Catalyseur / Régénérations
- **CONTRÔLE** Co, Co2 / Antipollution
- **DIAGNOSTIC ÉLECTRONIQUE** valise OBD multi-marques
- **PNEUMATIQUES** (centre de montage agréé)
- **FACILITÉ DE PAIEMENT**
- **CARROSSERIE, PEINTURE**
 toutes marques
- **PRÊT DE VÉHICULE**

Tél. 04 91 35 39 11

2 rue de Rimas 13011 Marseille

contact@smra.fr

